

# SE RACCORDER AU CHAUFFAGE À DISTANCE

*Toutes les informations en un clin d'œil*

1



- Prise de contact avec Gruyère Energie par téléphone ou via le formulaire de demande de raccordement \*.
- La faisabilité de votre demande sera étudiée.

2



- Gruyère Energie établit une offre de fourniture de chaleur ainsi que les prescriptions techniques de raccordement.
- Gruyère Energie est en mesure de vous proposer une offre complète dite « clé en main » comprenant une offre de fourniture de chaleur mais aussi un dossier d'offres complet pour la partie secondaire, soit les travaux hydrauliques et électriques sur la partie infrastructure du bâtiment.

3



- Signature du contrat de raccordement au réseau de chauffage à distance.

4



- Le propriétaire ou son représentant mandate un installateur en chauffage ainsi qu'un électricien pour les travaux nécessaires au raccordement au réseau de chauffage à distance et leur indique son souhait de délai de raccordement.

5



- L'installateur en chauffage mandaté doit remplir et retourner le formulaire « Demande d'installation de la sous-station \* » puis planifier une séance de coordination avec Gruyère Energie ainsi que tous les autres intervenants.



*Délai minimum de 4 semaines selon les travaux à réaliser*

6



- Installation de la sous-station par Gruyère Energie en coordination avec les installateurs concernés.

7



- Raccordement de l'installation par le chauffagiste et l'électricien mandatés par le propriétaire.
- L'installateur doit remplir et retourner à Gruyère Energie le formulaire « Demande de mise en service de la sous-station \* ».



*Délai de 7 jours*

8



- Mise en service de la sous-station en présence du propriétaire ou des utilisateurs et des différents installateurs mandatés.
- Formation du client à l'utilisation de la sous-station.

02.2022



*\* Tous les documents et formulaires sont disponibles sur notre site internet [www.gruyere-energie.ch/guichet-virtuel](http://www.gruyere-energie.ch/guichet-virtuel)*